

# SOULLANS mag



## L'îlot de l'Église



## VIE MUNICIPALE

### L'ACTU DE VOTRE COMMUNE

- A Soullans, le sport en « Plaine » confiance 01
- Investir pour des équipements plus écologiques 02

### ECONOMIE

- La vidéoprotection s'étend à Soullans 03

### ENVIRONNEMENT

- Soullans, la belle ville fleurie 04

### VIE MUNICIPALE

- Délibérations du conseil municipal 05
- Conseil des Sages 09
- Transport scolaire 10
- Conseil Municipal des Enfants 11
- Accueil des nouveaux arrivants 12
- Soullans, une ville intergénérationnelle 13

### DOSSIER

- Un nouveau lieu de vie au cœur de Soullans 14

### VIE CITOYENNE

- Les initiatives du CCAS 16
- Paiement en ligne : la solution PayFIP 17

### VIE DÉMOCRATIQUE

- Tout savoir sur les modes de scrutin 18

### INFOS PRATIQUES

- La Région s'engage auprès des jeunes soullandais 19
- Saison culturelle 20
- Agenda des manifestations 21
- Adresses utiles 23
- Répertoire des associations 24

### Mairie de Soullans

- Rue de l'Océan - 85300 SOULLANS
- Tél. 02 51 68 00 24
- Site internet : [www.soullans.fr](http://www.soullans.fr)
- Adresse mail : [contact@soullans.fr](mailto:contact@soullans.fr)

### Horaires d'ouverture

- De 9h00 à 12h15 et de 14h00 à 18h00 du lundi au vendredi
- De 9h00 à 12h00 le samedi
- Fermée au public le jeudi toute la journée.

Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous le vendredi après-midi et le samedi matin.

Directeur de la publication : Jean-Michel ROUILLÉ - Rédaction : Pierre-Yves BULTEAU.  
Crédit photos : Mairie de SOULLANS, Pixabay, Région Pays de la Loire.  
Création et impression : Imprimerie JAUFFRIT LE POIRÉ-SUR-VIE.

## Chers amis soullandais

**E**n ce début d'année, l'heure est au bilan de l'année écoulée. Elle fut particulièrement chargée en divers travaux et en concrétisation d'études de projets.

Tout d'abord, avant de les développer, je voudrais vous présenter tous mes vœux de bonheur, de santé, et de réussite pour cette nouvelle année. Evidemment, cette crise sanitaire que nous traversons aura marqué chacun d'entre nous, et nous devons tous être engagés dans ce contexte difficile, qui nous oblige à mobiliser plus que jamais nos énergies, et être attentifs à tous.

La ville de demain, cela se construit au quotidien, comme un homme qui regarde l'avenir. C'est dans cette démarche que notre commune doit montrer qu'elle peut renforcer son attractivité, qui permettra de maîtriser les conséquences sociales et économiques. La collectivité doit jouer un rôle moteur au développement de notre territoire. C'est dans ce schéma que nous poursuivons notre action pour 2022. Ainsi en 2021, nous avons maîtrisé nos investissements tout en permettant d'augmenter notre capacité d'autofinancement et de faire baisser les recours à l'emprunt, pour mieux appréhender les investissements de demain.

Comme prévu dans le cadre de notre programme d'équipement, nous avons lancé les études de faisabilité de la construction d'un complexe multisports et l'aménagement de la plaine des sports. Un projet important pour notre commune et attendu par nos sportifs, qui permettra à chacun de pratiquer son sport dans des conditions optimales. Le choix de l'architecte a été voté lors du conseil municipal de novembre dernier. Vous découvrirez dans cette édition, la photo de votre future salle multisports.

L'année 2022 sera une année d'études, de projets, de différentes missions, y compris d'appels d'offres, pour voir une réalisation pour 2024 (qui pourrait être en parallèle des Jeux Olympiques de 2024). Dans cette dynamique d'aujourd'hui, la commune de SOULLANS s'est engagée dans le label « Terres de jeux 2024 » afin de promouvoir le sport à tous les âges.

Bien d'autres dossiers verront leur aboutissement ou leur progression dans le

cadre d'étude ou de faisabilité pour l'année à venir :

- l'aménagement de l'îlot de l'église, infrastructure complémentaire pour le centre-ville et les commerces
- l'acquisition d'une réserve foncière en lien avec l'EPF (Etablissement Public Foncier) nécessaire à la création de nouveaux lotissements vers les primo-accédants
- l'extension de la zone artisanale de Bréchar, nécessaire au développement économique de nos entreprises et créative d'emplois
- le tourisme en rétro-littoral constitue aujourd'hui une activité économique à part entière, c'est dans cet objectif que nous allons réhabiliter le bloc sanitaire du camping municipal
- en matière de sécurité routière, avec le Département, nous suivrons les différents aménagements possibles afin d'améliorer la sécurité de chacun.

Je sais que de nombreux soullandais rencontrent de grandes difficultés d'accès aux soins. La commune s'est engagée avec la communauté de communes, dans un contrat local de santé en lien avec le centre hospitalier de Challans. Avec ce regroupement, j'ai bon espoir de voir s'installer de nouveaux médecins sur notre territoire.

Je voudrais également saluer la mise en place de notre premier « Conseil des Sages », les encourager, pour leur engagement, leur enthousiasme.

D'autres projets soutenus par le conseil municipal viendront ponctuer l'année à venir.

Pour notre ville, formulons le vœu que chacun d'entre nous manifeste de l'enthousiasme dans un esprit de citoyenneté.

A tous, Je vous renouvelle en mon nom personnel et au nom du conseil municipal, tous mes vœux de santé, de joie, de bonheur et de réussite dans votre quotidien.

JEAN-MICHEL ROUILLÉ  
Maire de Soullans



## Futur complexe sportif

# A Soullans, le sport en « Plaine » confiance

**Nom du cabinet d'architectes lauréat et détails d'un budget à 5 200 000 euros. Soullans Mag vous résume tout ce que vous devez savoir sur la création du futur complexe de la Plaine des sports.**

Ils étaient 46 candidats sur la ligne de départ. 46 cabinets d'architectes à avoir postulé à la création du futur complexe omnisports de Soullans. Un vaste choix qui s'est resserré, cet été, sur trois cabinets ayant, chacun, présenté leurs esquisses à un jury de spécialistes.

Elus, membres de l'ordre des architectes de Vendée et des Pays de la Loire, architectes paysagistes se sont réunis pour examiner, avec attention, chaque correspondance des programmes sélectionnés avec le projet souhaité par la municipalité... Autant de regards et d'expertises qui ont permis de trancher entre le cabinet montpelliérain BPA, avec son associé vendéen, et ses deux concurrents vendéens, le cabinet Essentiel de Challans et le cabinet OAU des Sables-d'Olonne.

Pour faire son choix, le jury a été particulièrement attentif aux critères liés au respect de l'environnement, à la

qualité architecturale proposée et au respect strict de l'enveloppe budgétaire allouée par la municipalité de Soullans.

### Label « Terre de Jeux 2024 »

Ainsi, après un examen anonyme des trois projets finalistes, c'est finalement le cabinet BPA et son associé, le cabinet sablais Vallée, qui ont été retenus. Une annonce qui a été officialisée lors du conseil municipal du 25 novembre dernier.

« C'est ce projet qui a anticipé au mieux la philosophie générale de la future Plaine des sports, explique le maire de Soullans. Un lieu de rencontre, intergénérationnel où chacun, les adhérents de clubs comme les non sportifs, pourra se retrouver autour d'une infrastructure qui veut donner toute sa place au collectif dans notre ville. »

L'architecte et toutes ses équipes (architectes, bureau d'études, techniciens, service administratif...) vont se mobiliser durant cette année 2022 pour permettre aux travaux de débiter au premier trimestre 2023. Avec, en ligne de mire, le label « Terre de Jeux 2024 ».

L'occasion d'inscrire ce vaste projet de mandat dans la dynamique des JO de Paris et de faire en sorte que « l'activité sportive et citoyenne soullandaise ne s'arrête jamais ».

### La Plaine des sports en quelques chiffres

Pour rappel, le futur complexe de la Plaine des sports sera composé d'une salle omnisports pouvant accueillir jusqu'à 250 personnes assises, de deux salles – danse et tennis – auxquelles il faudra ajouter une salle de réunion, un bureau, des vestiaires, des sanitaires pour les sportifs comme pour le public, un hall d'accueil reliant les différents espaces ainsi que des locaux techniques. Sans oublier, deux courts de tennis extérieurs.

Un vaste programme technique, pour un montant de 4 489 000 euros, auquel vont s'ajouter deux autres tranches budgétaires. La première, d'un montant de 700 000 euros, concernera diverses prestations telles que l'assistance à la maîtrise d'ouvrage, le contrôle technique et les études géotechniques. La seconde, de 11 000 euros, financera les frais divers liés aux marchés publics.

Le terrain de foot d'entraînement étant situé sur l'emprise de la future Plaine des sports, un nouveau terrain d'entraînement va être créé en début de saison 2022-2023. Il se situera sur l'espace libre au-dessus du terrain d'honneur actuel.



*Le nouveau complexe sportif devrait se terminer en 2024, en même temps que les JO (crédit mairie de Soullans)*



# Ateliers municipaux et chauffage de l'église Investir pour des équipements plus écologiques

Création d'une salle de réunion dans les ateliers municipaux ; un chauffage plus efficace dans l'église de Soullans ainsi qu'un nouvel éclairage dans la salle de sports n°2. Tour d'horizon des travaux engagés dans les différents bâtiments de la commune.

## Ateliers municipaux : création d'une salle de réunion.

Les travaux devraient débuter en février et durer un mois et demi. Ce qui veut dire que les salariés des ateliers municipaux devraient bénéficier d'une salle de réunion davantage confortable et conviviale, au printemps prochain.

Cette réfection va, en réalité, prendre les allures d'une véritable création de salle, puisque cette nouvelle pièce va être construite dans les bâtiments existants.

Imaginée pour offrir de meilleures conditions de travail aux agents municipaux, cette nouvelle salle fera office d'espace de réunion d'équipes et de lieu de pause entre deux chantiers et missions.

## Eglise : un chauffage plus efficace.

Les familles, habituées aux joies de Noël, auront pu passer les fêtes « au chaud », cela, grâce à la suppression de la chaudière au fioul de l'église de Soullans, devenue, depuis le temps, plus que vétuste.

C'est donc un chauffage à gaz rayonnant qui a pris sa place (gaz de ville). Un chauffage moins polluant, plus économe et davantage efficace.



## Nouvel éclairage dans la salle de sports n°2

Les travaux se sont terminés le 23 novembre dernier. Les vieilles lampes énergivores ont laissé leur place à des éclairages LED bien plus écologiques et davantage adaptés aux besoins des sportifs soullandais.

Ce nouvel éclairage va notamment réduire les zones d'ombre en répartissant une lumière blanche et homogène sur l'ensemble des terrains, offrant ainsi un meilleur confort de jeu aux adhérents des différents sports collectifs, habitués de cette salle n°2.

Imaginer pour offrir de meilleures conditions de travail aux agents municipaux...

## URBANISME

La dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme et des certificats d'urbanisme

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les particuliers et professionnels auront la possibilité de déposer, par voie dématérialisée via le site internet de la commune, certaines

demandes d'autorisation d'urbanisme : permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, déclarations préalables et certificats d'urbanisme.

Le téléservice, accessible depuis le site internet, vous permettra :

■ de déposer votre dossier en ligne à tout moment, 7 jours/7,

■ de suivre, avec transparence, l'état d'avancement de votre dossier.

Connectez-vous à [www.soullans.fr](http://www.soullans.fr) pour commencer vos démarches.

DOSSIERS D'URBANISME	NOMBRE	EVOLUTION	
2015	14	/	Permis de Construire Maison Individuelle
2016	23	64,29%	
2017	27	17,39%	
2018	46	70,37%	
2019	75	63,00%	
2020	47	-37,30%	
2021	55	17,02%	Permis de Construire TOTAL
2015	38	/	
2016	64	68,42%	
2017	59	-7,81%	
2018	71	20,34%	
2019	101	42,25%	
2020	89	-11,90%	
2021	90	1,12%	



DOSSIERS D'URBANISME	NOMBRE	EVOLUTION	
2015	60	/	Déclarations Préalables
2016	62	3,33%	
2017	84	35,48%	
2018	73	-13,09%	
2019	88	20,50%	
2020	80	-9,00%	
2021	123	53,75%	Certificats d'Urbanisme TOTAL
2015	131	/	
2016	121	-7,63%	
2017	153	26,45%	
2018	177	15,68%	
2019	201	13,55%	
2020	206	2,50%	
2021	214	3,88%	



Une dynamique constante

Les demandes de documents d'urbanisme sont toujours très nombreuses, notre commune confirme son attractivité.

64 logements de créés, 6 permis d'aménager (lotissements) pour 42 lots à construire.

Vous retrouverez ci-dessus les statistiques de l'année 2021.



Ce sont 6 nouvelles caméras qui ont été installées dans la zone artisanale de Soullans (crédit mairie de Soullans)

## Aménagement des zones artisanales 1&2

# La vidéoprotection s'étend à Soullans

C'est un dispositif de six nouvelles caméras qui vient compléter un arsenal de 29 appareils de protection déjà existants. Moins cher et plus sécurisant, ce système répond à une demande des entreprises de la commune. Le point avec Jean-François Chouin, adjoint à l'urbanisme.

Sa délégation comporte également les compétences liées aux commerces et aux entreprises. Un relais du monde économique vers l'urbanisme que justifie ainsi Jean-François Chouin : « La demande des professionnels concernant davantage de protection de leurs bâtiments se fait aujourd'hui croissante. Après en avoir discuté avec la police municipale de Soullans, nous avons convenu, avec M. le Maire Jean-Michel Rouillé, qu'il était plus simple et efficace d'installer des caméras en lieu et place de grilles et autres portails de sécurité. »

Une caméra, c'est un gain annuel d'économie d'entretien du matériel. Cela évite également de fabriquer des badges qui

peuvent se perdre ou se retrouver entre de mauvaises mains. Face à une gestion compliquée au quotidien, avec des règles de fonctionnement contraignantes pour tous, « les caméras, elles, permettent une sécurisation des biens et des lieux 24h/24 », dit encore l'adjoint.

### La vidéoprotection, un dispositif surveillé par la Cnil

Précision utile, il s'agit bien de l'installation de six caméras de vidéoprotection et non de caméras de vidéosurveillance. La nuance est de taille. Selon la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil), dont les missions visent à protéger les données personnelles et à préserver les libertés individuelles des citoyens, les dispositifs de vidéoprotection filment la voie publique et les lieux ouverts au public (rues, gares, centres commerciaux, zones marchandes ou artisanales, équipements sportifs etc.), alors que les dispositifs de vidéosurveillance, eux, filment les lieux non ouverts au public comme les réserves d'un magasin, les entrepôts ou encore les copropriétés fermées.

« Dans tous les cas, rappelle encore la Cnil, ces dispositifs doivent être conformes aux règles protectrices des données personnelles de tout un chacun. » Les personnes filmées doivent ainsi être informées de leur droit d'accès aux images. Des images qui ne doivent pas être conservées au-delà d'une durée limitée, en général, moins d'un mois.

Concernant l'installation des six nouvelles caméras des zones artisanales 1 et 2 de Soullans, « toutes ces prescriptions seront suivies à la règle », assure Jean-François Chouin. Ce dispositif est une compétence intercommunale et si les images filmées devaient, un jour, être visionnées, elles le seraient uniquement sur réquisition par le maire de la commune, officier de police judiciaire en collaboration avec la police municipale et la gendarmerie.

« Il ne s'agit pas de surveiller nos concitoyens mais bien d'assurer la tranquillité sur les espaces publics de la commune et d'assurer la protection des biens et des bâtiments de nos entrepreneurs et artisans. »

Les caméras, elles, permettent une sécurisation des biens et des lieux 24h/24



Présentation de la stratégie globale d'attractivité à travers le label « villes et villages fleuris » et le concours des « paysages de votre commune » (crédit mairie de Soullans)

## Entre marais et champs Soullans, la belle ville fleurie

**Que ce soit grâce à ses services municipaux ou à des particuliers, la commune peut s'enorgueillir d'un fleurissement à la hauteur de son cadre végétal naturel et paysager. Retour sur une stratégie globale d'attractivité à travers le label « villes et villages fleuris » et le concours des « paysages de votre commune ».**

La préoccupation environnementale est au cœur des missions de Nicolas Ayreault. Qu'il s'agisse des liaisons cyclables et autres espaces verts de la commune, le responsable des services techniques de Soullans le dit sans ambages : « Depuis la loi zéro produit phytosanitaire, notre travail vise à rendre la ville agréable au quotidien pour les Soullandais et attractive pour les visiteurs de passage. »

Une double préoccupation au cœur du label « villes et villages fleuris » qui récompense « l'engagement des municipalités en faveur de l'amélioration de la qualité de vie et de leur attractivité, cela notamment par la mise en place du fleurissement et de l'entretien de leur paysage naturel », confirme Jean-Michel Rouillé.

Pour le maire de Soullans, « ce label correspond à nos préoccupations d'aménagement de la commune allant de son agglomération à ses deux identités fortes que sont le marais et le bocage ». Car, derrière ce label et le maintien de sa 2<sup>e</sup> fleur à la commune de Soullans, c'est bien le respect du patrimoine naturel soullandais qui est en jeu. Un enjeu dont se saisissent aussi, au quotidien, les habitants de la commune.

Ainsi, le 4 septembre dernier, à l'Espace Prévoirie, chacun a pu assister à la remise des prix du label des « paysages de votre commune ». Les différents jardins sélectionnés présentaient tous « un intérêt

“  
Ce label correspond à nos préoccupations d'aménagement de la commune allant de son agglomération à ses deux identités fortes que sont le marais et le bocage  
”

contribuant à donner une image particulièrement positive de la commune et de sa démarche environnementale », note Louis-Marie Guilbaud, adjoint en charge de la commission des espaces verts.

Entretien des haies et des clôtures, fleurissement des jardins, la non-utilisation des pesticides, la revalorisation des déchets verts ... Autant de critères qui ont permis de valoriser trois lauréats parmi les douze candidats sélectionnés et autant de jardins visualisés. « Et parce qu'on ne fait pas pousser les mêmes plantes dans la zone du marais que dans celle du champ », selon les mots du jury, les trois gagnants ont reçu des plantes adaptées à leur environnement : une plante grimpante pour Marc Fortineau (3<sup>e</sup>) ; un hibiscus des marais pour Benoît

Fradin (2<sup>e</sup>) ; une clématite à feuillage persistant ainsi qu'une agapanthe et une prodranea pour Guy Rabiller (1<sup>er</sup>), un habitué des podiums puisque ce Soullandais avait déjà été récompensé, par le passé, d'un premier prix départemental des « maisons fleuries ».



# Conseils municipaux

## Extraits des délibérations

### 3 juin 2021

#### Aménagement d'une plaine des sports, construction d'un complexe sportif et de courts de tennis extérieurs : lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre

Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'approuver le préprogramme dont l'enveloppe prévisionnelle de l'opération s'élève à 5 200 000 € HT, d'autoriser l'organisation d'un concours restreint avec niveau de prestations « esquisse », de fixer à trois le nombre minimum et à quatre le nombre maximum de candidats admis à concourir. Le montant de la prime est fixé à 20 000 € HT pour chacun des trois participants au concours.

#### Construction d'une salle de réunion aux ateliers municipaux : lancement de l'opération

Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable concernant le lancement du projet de construction d'une salle de réunion aux services techniques.

#### Rue de l'école : approbation de la modification de tracé de la voie

Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'approuver la modification de tracé de la rue de l'École.

#### Acquisition de la parcelle cadastrée n° 742 de la section B

Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle cadastrée sous le numéro 742 de la section B, d'une superficie totale de 4 400 m<sup>2</sup>, pour un montant total de mille deux cent euros (1 200 €).

#### Acquisition de la parcelle cadastrée n° 003 de la section AL

Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle cadastrée sous le numéro 003 de la section AL, d'une superficie totale de 7 037 m<sup>2</sup> pour un montant total de vingt-et-un mille euros (21 000 €).

#### Rachat de la parcelle cadastrée n° 236 de la section BC

Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle cadastrée n° 236 de la section BC d'une surface de 1 350 m<sup>2</sup>, au prix de 13 506,44 €.

#### Retrait de la délégation de l'exercice du droit de préemption urbain au Maire sur le secteur de l'ancienne scierie, rue de Nantes

Le conseil municipal à l'unanimité, décide

de retirer en partie la délégation attribuée au Maire en matière de droit de préemption urbain par délibération du 16 juin 2020 pour les secteurs visés par la convention opérationnelle d'action foncière signée avec l'EPF, à savoir la parcelle cadastrée n° 438 de la section AT.

#### Délégation de l'exercice du droit de préemption urbain à l'EPF de Vendée sur le secteur de l'ancienne scierie, rue de Nantes

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de déléguer jusqu'à la fin de la convention et de ses avenants éventuels, à l'Établissement Public Foncier de la Vendée le droit de préemption urbain sur le secteur de la friche de l'ancienne scierie, rue de Nantes, à savoir la parcelle cadastrée n° 438 de la section AT et de dire que le droit de préemption exercé par l'Établissement Public Foncier de la Vendée se fera dans le strict respect des clauses de la convention d'action foncière du 02 avril 2021 éventuellement complétée par voie d'avenant.

#### Convention de mise à disposition de personnel au centre communal d'action sociale (CCAS)

Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'approuver la mise à disposition à titre onéreux d'un agent de la ville de SOULLANS au profit du C.C.A.S. de SOULLANS pour une durée d'un an renouvelable avec une durée maximale de trois ans et un temps de travail de 3 heures par semaine.

#### Création d'emplois non permanents pour des besoins occasionnels ou saisonniers et fixation du montant des vacances : actualisation

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de modifier la délibération n° 2017-111 portant création d'emplois non permanents pour des besoins occasionnels.

#### Élections départementales 2021 : recours à des vacataires pour la mise sous plis des documents de propagande et bulletins de vote

Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des vacataires pour effectuer la mise sous plis des documents de propagande et les bulletins de vote pour le deuxième tour des élections départementales 2021 et de fixer la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 10,25 €.

#### Compétence mobilité – Modification des statuts de la Communauté de communes Océan-Marais de Monts

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de se prononcer favorablement sur le transfert de la compétence organisation de la mobilité à la communauté de communes Océan Marais-de-Monts.

#### Exonération des redevances d'occupation du domaine public pour les restaurants, cafés et débits de boissons – Nature et durée

Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'exonérer de la redevance d'occupation du domaine public jusqu'au 31 décembre 2021 les exploitants de terrasse (cafés, bars, restaurants...).

#### Accueil de loisirs : modification des tarifs

Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'approuver la tarification telle que définie à partir du 1er septembre 2021.

#### Année scolaire 2021 / 2022 – Sorties et séjours pédagogiques / écoles publiques et privée sous contrat

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de fixer les participations financières comme suit, dans la limite des frais engagés :

- Sortie à la journée sans nuitée : plafonné à 200 (deux-cents) euros ;
- Séjour / sortie pédagogique avec nuitées ou classe transplantée : 30 (trente) € par élève
- Séjour / classe de neige : 270 (deux cent soixante-dix) € par élève

#### Subventionnement du transport scolaire pour les élèves fréquentant les écoles de SOULLANS – Année scolaire 2021 / 2022

Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à octroyer une subvention d'un montant maximum de 110 euros par an et par enfant, selon les critères définis, au titre de l'année scolaire 2021 / 2022.

#### Autorisation de supprimer des documents du fonds de la bibliothèque municipale

Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'autoriser le responsable de la bibliothèque à sortir les documents de l'inventaire.

## Conseils municipaux

# Extraits des délibérations (suite)

**22 juillet 2021**

### Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires - conventionnement

La commune s'est engagée depuis de nombreuses années dans une stratégie de déploiement du numérique. Elle a répondu à un appel à projet « pour un socle numérique dans l'école ».

L'étude du projet a permis de retenir une solution technique qui se décompose comme suit :

- Câblage, baie de brassage : 5 115,00 €
- Acquisition de matériel informatique (ordinateurs portables, valises numériques) : 13 460,00 €
- Acquisition de logiciel pédagogique : 849,00 €

Le coût estimé du projet est de 19 424 € HT, dont 10 300,40 € de subvention au titre du plan de relance.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'approuver le plan de financement tel que mentionné plus haut.

### Restaurant scolaire et Accueil de loisirs : fourniture des repas

Les repas du restaurant scolaire et de l'accueil de loisirs sont fournis par le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de la commune de SOULLANS.

Les repas du restaurant scolaire sont élaborés et transformés sur place par une cuisinière, en période scolaire. Les repas fournis pour l'accueil de loisirs sont quant à eux fournis en liaison chaude par l'E.H.P.A.D. « Les Châtaigniers ».

Le prix du repas facturé à la commune est de :

- Pour l'accueil de loisirs : 2,85 euros
- Pour le restaurant scolaire : 2,37 euros

Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'approuver les termes des conventions à intervenir entre la commune et le Centre Communal d'Action Sociale.

### Aménagement d'une plaine des sports, construction d'un complexe sportif et de courts de tennis extérieurs : validation du programme et sélection des candidats admis à concourir

Au stade du programme technique détaillé le coût prévisionnel de l'opération, hors aléas et actualisation, est de 5 200 000 € H.T. (valeur mai 2021) et se décompose comme suit :

- Coût des travaux : 4 489 000 € H.T.
- Prestations intellectuelles (AMO, Maître d'œuvre, contrôle technique, coordination SPS, études géotechniques, levé topographique, dossier loi sur l'eau : 700 000 € H.T.
- Frais divers (marchés publics...) : 11 000 € H.T.

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'approuver le programme technique détaillé dont l'enveloppe prévisionnelle de l'opération s'élève à 5 200 000 € HT., et de retenir trois candidats admis à concourir comme suit :

- N° 1 : BPA (mandataire)
- N° 2 : ESSENTIEL (mandataire)
- N° 3 : OAU (mandataire)

Candidat suppléant admis à concourir en suppléance en cas de désistement : Frédéric FONTENEAU (mandataire).

### Aménagement du centre-bourg - phase 4 - aménagement de l'îlot de l'église : programme / avant-projet

Le lancement de la phase n° 4 de l'aménagement du centre-bourg et relatif à l'îlot de l'église a été validé en séance du 5 novembre 2020.

A cet effet, une mission de pré-étude / faisabilité a été confiée au cabinet d'architecture VALLÉE.

Le coût estimatif de l'opération, hors pré-études, est de 455 915 € hors taxes (H.T.) réparti comme suit :

- Maîtrise d'œuvre : 33 990,00 € H.T.
- Travaux : 418 325 € H.T.
- Frais divers : 3 600 € H.T.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'approuver le programme et l'avant-projet présentés par Monsieur le Maire pour un montant estimatif de l'opération de 455 915 € hors taxes, dont 418 325 € hors taxes de travaux.

### Acquisition des parcelles cadastrées 004 et 005p de la section A

Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'acquérir les parcelles cadastrées sous les numéros 004 et 005p de la section AL, d'une superficie totale d'environ 850 m².

### Convention d'occupation temporaire pour l'implantation d'une infrastructure dédiée au développement d'un réseau de communication électronique

Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'approuver la convention à intervenir avec la société AZALEE pour la mise à disposition d'un terrain par la commune pour l'implantation d'infrastructures dédiées au développement d'un réseau de communication électronique (fibre optique).

### Convention avec le SyDEV : avenant n° 1 à la convention relative au programme annuel de rénovation de l'éclairage public 2021

Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'approuver l'avenant n° 1 à la convention n° L.RN.284.20.001.

### 2021.65 – Révision allégée n° 1 : bilan de la concertation et arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de tirer le bilan de la concertation conformément à l'article L.103-6 du Code de l'Urbanisme et d'arrêter le projet de révision allégée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de SOULLANS conformément à l'article L.153-14 du Code de l'Urbanisme.

### SAPL Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée - rapport annuel 2020

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de prendre acte de la communication de ce rapport en vertu de l'article 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.



# Conseils municipaux

## Extraits des délibérations (suite)

**29 septembre 2021**

### Adhésion au service de paiement en ligne PayFip

La commune de Soullans, au regard du montant de ses recettes supérieures à 5 000 euros, est soumise à l'obligation légale de mettre en œuvre un dispositif de paiement en ligne accessible à ses usagers, et ce pour le recouvrement de l'ensemble des titres de recettes qu'elle émet à leur encontre, sauf dans l'hypothèse où une autre offre de paiement dématérialisée aux mêmes conditions que le service mentionné serait déjà proposée.

Au niveau de la commune, cette nouvelle obligation entre dans un dispositif plus global de dématérialisation pour lequel différentes actions ont déjà été mises en œuvre comme la possibilité de payer par virement bancaire les services de restauration scolaire ou d'accueil de loisirs.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'approuver le principe d'utilisation de la solution Payfip, pour répondre à l'obligation de l'article L 1611-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### Suppression de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

Le conseil municipal avec 25 voix pour et 1 voix contre, décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40% de la base imposable, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 à L. 301-6 du code de la construction et de l'habitation ou de prêts conventionnés.

### Tarif photocopie et impression - Suppression

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de supprimer le tarif photocopie et impression et de dire que seules les photocopies et impressions à caractère administratif et / ou d'intérêt général seront délivrées gratuitement à l'accueil de la mairie.

### Subvention exceptionnelle à l'association Soullans Animation Tourisme

L'association Soullans Animation Tourisme (S.A.T.) a participé à la dotation des lots pour le concours photos organisé par le Conseil Municipal des Enfants.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association « Soullans Animation Tourisme » d'un montant de 355 euros afin de couvrir ses frais.

### Convention d'occupation du domaine public de la commune dans le cadre d'un réseau d'assainissement privé

Dans le cadre de son activité, l'abattoir situé route de la Gare dispose de son propre réseau d'assainissement privé ainsi que de son propre système de traitement des eaux usées.

Ce réseau d'assainissement privé emprunte le domaine public routier communal.

Suite au changement de propriétaire de l'abattoir, il convient de signer une convention d'occupation du domaine public routier de la commune avec le nouveau propriétaire.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'approuver les conditions générales d'occupation temporaire du domaine public routier communal dans le cadre de l'implantation du réseau d'assainissement privé telles que mentionnées dans la convention.

### Convention d'occupation du domaine privé de la commune dans le cadre d'un réseau d'assainissement privé

Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'approuver les conditions générales d'occupation temporaire du domaine dans le cadre de l'implantation du réseau d'assainissement privé telles que mentionnées dans la convention.

### Fédération des Villes et Conseils des Sages : adhésion

Afin d'appuyer les services de la commune et bénéficier d'outils, il est proposé au conseil municipal d'adhérer à la Fédération française des Villes et Conseil des Sages (FVCS).

A titre d'information le montant de la cotisation au titre de l'année 2021 est de 370 euros.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'adhérer à la Fédération française des Villes et Conseils des Sages à compter du 1er janvier 2022

### SyDEV - Avenant à la convention n° 2021.ECL.0058 - Travaux d'aménagement des pourtours de la mairie

La commune a engagé des travaux d'éclairage public sur le pourtour de la mairie.

Les travaux réalisés sont supérieurs à l'enveloppe initialement provisionnée.

Aussi, il est nécessaire de signer un avenant à la convention ; le montant total des travaux sera de 39 441 euros hors taxes au lieu de 38 440 euros hors taxes, soit une plus-value de 1 001 euros hors taxes.

La participation de la commune sera de 27 609 euros.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'approuver l'avenant n° 1 à la convention n° n° 2021.ECL.0058.

### Convention avec le SyDEV : travaux de remplacement de prises pour les guirlandes électriques

Dans le cadre des travaux d'entretien de l'éclairage public, le SyDEV propose à la commune de SOULLANS de remplacer les prises présentes sur les mâts. Ces dernières servent en effet au branchement des guirlandes électriques.

Dans ce cadre, le SyDEV a fait parvenir à la commune une proposition technique et financière de travaux et la participation de la commune serait de 2 710 euros sur un montant total de travaux, estimé à 5 420 euros hors taxes, soit un taux de participation de 50 %.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de valider la proposition de réalisation de l'opération d'éclairage public et relatif au remplacement des prises électriques. et d'approuver la convention à intervenir avec le SyDEV.

### Changement de dénomination de voie

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de valider le nom attribué à la voie communale : chemin de la Charraud des Tamarins.

### Assurances des risques statutaires du personnel - Contrat groupe proposé par le Centre de Gestion de la Vendée

Il est proposé au conseil municipal de confier au Centre de Gestion de la Vendée, par voie de convention, la gestion dudit contrat pour les agents affiliés à la CNRACL, au taux de zéro virgule douze pour cent (0,12 %) appliqué à l'assiette de cotisation.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'adopter les propositions et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

### Communauté de communes - rapport annuel 2020

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de prendre acte de la communication de ce rapport et du compte administratif 2020 afférent.

### Rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2020

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de prendre acte de la communication du rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau et du rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'assainissement.

## Conseils municipaux

## Extraits des délibérations (suite)

## 25 novembre 2021

**Aménagement d'une plaine des sports, construction d'un complexe sportif et de courts de tennis extérieurs : choix du lauréat, autorisation de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché de maîtrise d'œuvre y compris ses avenants**

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de désigner le groupement constitué autour de BPA (mandataire) comme lauréat du concours de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement d'une plaine des sports, la construction d'un complexe sportif et de courts de tennis extérieurs et d'attribuer à son taux maximum les primes de concours aux candidats non lauréats.

**Chemin de la Charraud des Tamarins : convention de servitude de passage**

Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'approuver la convention à intervenir avec ENEDIS pour une servitude de passage nécessaire aux ouvrages.

**Fusion des écoles maternelle et élémentaire publiques**

Le conseil municipal, 25 voix pour et 1 abstention, décide d'approuver la fusion administrative des écoles maternelle et élémentaire en une entité unique dès la rentrée 2022/2023.

**Candidature au label «Terre de jeux 2024» - Engagement de la ville de SOULLANS**

La commune de SOULLANS souhaite inscrire son action dans la démarche de promotion des valeurs du sport et de l'olympisme.

L'objectif est de mettre le sport au service de l'éducation, de l'insertion, de la santé, de l'attractivité et du développement d'un territoire.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'acter la candidature de la commune de SOULLANS au label «Terre de Jeux 2024» et d'approuver les objectifs et les principes généraux de ce label.

**Rénovation des sanitaires n° 2 du camping municipal : lancement de l'opération**

Le conseil municipal est informé qu'il est envisagé de rénover le bloc sanitaire n° 2 du camping municipal.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'approuver et d'adopter le programme présenté par Monsieur le Maire pour un montant estimatif de 87 000 € H.T.

**SyDEV : convention relative au raccordement à l'éclairage public d'une caméra de vidéoprotection**

La commune de SOULLANS a souhaité s'équiper d'un dispositif de vidéoprotection sur son territoire.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'approuver la convention à intervenir avec le propriétaire et le gestionnaire de l'éclairage public, le SyDEV.

**Acquisition des parcelles cadastrées 52p, 56p, 70p, 71p, 99, 103 de la section AK**

Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'acquérir les parcelles cadastrées sous les numéros 52p, 56p, 70p, 71p 99 et 103 de la section AK, d'une superficie totale d'environ 274 m<sup>2</sup>, pour un montant total forfaitaire et global de dix-huit mille trois-cent quatre-vingt-quinze euros (18 395 €), toutes indemnités incluses et hors frais d'acquisition.

**Cession de la parcelle cadastrée n° 236 de la section BC**

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de céder la parcelle cadastrée n° 236 de la section BC d'une surface de 1 500 m<sup>2</sup>, à la Communauté de communes Océan-Marais de Monts, au prix de 13 506,44 €.

**Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) : modification**

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de valider les critères tels que définis et dire que la présente délibération complètera la délibération n° 2017.109 instaurant le régime indemnitaire.





PRÉSENTE...

# "Partageons nos valeurs, échangeons nos expériences"



## Lien social et appel à la mémoire Le Conseil des Sages en action

**Suite à la récente création de cette instance sur la commune, le conseil municipal a validé la demande d'adhésion du Conseil des Sages de Soullans à la Fédération française des villes et des Conseils des Sages. Une affiliation qui devrait lui permettre de lancer ses actions, en toute sérénité.**

### Une adhésion annuelle de 370 €.

Cette cotisation permettra aux douze membres du Conseil des Sages de Soullans de bénéficier des services et outils fournis par la Fédération française des villes et des Conseils des Sages (FVCS). Une adhésion qui pourrait aussi se révéler intéressante dans la mise en place structurelle et organisationnelle de cette nouvelle instance consultative. Car, adhérer à la FVCS permet de s'inscrire dans la dynamique d'un réseau aussi bien national que local. Ainsi, des rencontres avec d'autres communes vendéennes, elles aussi adhérentes à la FVCS, sont prévues dans l'optique d'enrichir les Sages soullandais de leur expérience.

### Lien social.

C'est le premier axe souhaité par les douze membres du Conseil des Sages. Celui de lancer une action à destination des personnes âgées et isolées, vivant

sur la commune. Pour ce faire, une rencontre avec l'ADMR a déjà eu lieu. En lien avec cette association d'aide à domicile en milieu rural, les Sages aimeraient pouvoir imaginer la mise en place d'un transport solidaire, sorte de covoiturage qui permettrait à celles et ceux qui ne le peuvent pas de participer, par exemple, à des sorties cinéma.

Toujours en lien avec cette réflexion, les membres de cette instance consultative envisagent également de rencontrer leurs jeunes collègues du Conseil Municipal des Enfants. Leur idée : mettre en place des actions intergénérationnelles à Soullans, tout en réfléchissant collectivement à comment accompagner au mieux les retraités en difficulté avec les outils du numérique.

### Appel à la mémoire.

Deuxième axe impulsé par le Conseil des Sages, un vaste travail mené autour de la

mémoire de Soullans. Validé à l'unanimité, lors d'une réunion de groupe qui s'est tenue en mairie, le 9 novembre dernier, ce travail va prendre des formes différentes.

D'abord, l'organisation d'une « marche du patrimoine », ouverte à tous et qui devrait se tenir au printemps 2022.

Ensuite, par le lancement d'un appel à toutes celles et tous ceux, originaires de Soullans, petits et grands, à fouiller dans leurs archives personnelles pour y collecter tout objet et vêtement qui auraient un lien, une anecdote avec l'histoire de la commune.

### Renseignements

Pour répondre à cet appel, il vous suffit d'appeler la mairie au 02 51 68 00 24 ou Jacqueline Cariou-Thouzeau au 06 08 49 59 52.



© Région Pays de la Loire / Ouest Médias

## Transports des élèves scolarisés en école élémentaire Au-delà d'une compétence, une mission de service aux familles

**Accompagner au quotidien les scolaires dans leurs déplacements, c'est une des missions confiée au service urbanisme par le conseil municipal de Soullans. Une chaîne des responsabilités sur laquelle revient Franck Le Banner, en charge de cette compétence pour la commune.**

Garantir la sécurité des enfants, réduire l'empreinte carbone et le coût des trajets pour les familles, voilà les missions qui animent, au jour le jour, le service urbanisme de Soullans. Et cela commence dès l'arrivée des nouveaux habitants sur la commune. « Lors du dépôt des permis de construire en mairie, je rencontre chacune des nouvelles familles qui s'installent majoritairement dans les lotissements réservés aux primo-accédants, raconte Franck Le Banner. Ce premier lien, voulu par le maire, me permet rapidement de leur parler du dispositif « Aleop » mis en place par la Région et appliqué quotidiennement sur Soullans. »

« Aleop » est un service dématérialisé qui permet, dans un premier temps, d'inscrire son enfant dans cette base régionale de données puis de payer directement sa facture en ligne. Pour cela, rien de plus simple : il suffit aux parents d'y enregistrer leur enfant en créant un compte familial à l'adresse suivante : <https://aleop.paysdelaloire.fr/inscription-et-paiement-des-transports-scolaires>

Ensuite, et toujours dans le respect de la protection des données individuelles et privées, ce compte permet aux familles d'indiquer l'école dans laquelle est inscrit leur enfant et le niveau de sa classe. Cette procédure informatique n'a qu'un

seul but : « Déterminer le trajet de chaque élève et la liste des arrêts les plus proches de leur habitation<sup>1</sup> », précise-t-on au service urbanisme.

### Chasuble obligatoire pour monter dans le car

Actualisée chaque trimestre par la Région puis transmise à la mairie, cette liste établit quasiment en temps réel les différents circuits existant sur Soullans. Ces derniers sont d'ailleurs consultables sur le site internet de la commune via l'adresse suivante : <https://www.soullans.fr/transports-scolaires/>

Enfin, dernière étape, une fois inscrite numériquement sur le site « Aleop », chaque famille est invitée à se présenter en mairie, d'abord pour retirer la chasuble de sécurité « obligatoire pour la montée dans le car » ; ensuite pour expliquer les modalités du remboursement de l'abonnement. « Nous ne souhaitons pas d'élèves fantômes », souligne-t-on encore au service urbanisme.

Derrière cette rencontre, il y a la volonté affichée par la municipalité de s'assurer que les enfants inscrits à ce dispositif de transport scolaire ont un réel besoin de ce service en utilisant bien l'un des trois cars mis à leur disposition, au moins sur plus de la moitié de l'année scolaire.

### Remboursement des 110 euros d'abonnement

Cette précaution n'est en rien un « contrôle » des familles, bien au contraire. Il s'agit juste d'une garantie permettant à chacune d'entre elles de se voir rembourser intégralement les 110 euros annuels d'abonnement contre la présence régulière de leur enfant dans le car. Déjà effectif ces dernières années, ce remboursement a été de nouveau acté lors du conseil municipal de juin 2021 où les élus ont voté la gratuité du transport scolaire, sous certaines conditions (lire le compte-rendu des délibérations en pages 6 à 9 de ce nouveau numéro de Soullans Mag).

Là encore, pour obtenir ce remboursement, rien de plus simple : un dossier de demande de subvention sera transmis à chaque famille utilisatrice de ce dispositif de transport scolaire<sup>2</sup>. Une fois rempli, celui-ci sera à déposer en mairie pour examen et remboursement, en fin d'année scolaire.

<sup>1</sup> Pour une demande de création d'un nouvel arrêt, vous pouvez adresser, par courrier, une demande à l'attention de M. Le Maire.

<sup>2</sup> Si le dossier ne vous est pas parvenu, vous pourrez en demander un nouveau, à l'accueil de la mairie. Pour la date de dépôt de la demande de subvention, un rappel sera notifié via les différents supports de communication de la commune.

# Nouvelle élection au Conseil Municipal des Enfants Les jeunes élus ont deux ans pour faire bouger Soullans

Ils sont huit élèves de CM1 à rejoindre leur huit ainés de CM2 au Conseil Municipal des Enfants de la commune. Huit nouveaux élus qui ont deux ans pour expérimenter concrètement les enjeux de la vie démocratique et impulser des projets pour leur ville.

C'est une campagne électorale, menée tambour battant, qui s'est terminée le 16 octobre dernier, jour de renouvellement des membres du Conseil Municipal des Enfants de Soullans. Une campagne initiée par l'adjointe à l'enfance et sa déléguée au CME. A la rentrée des classes, Anne-Douceline Guillet et Delphine Mousseau se sont rendues dans les deux écoles primaires de la commune pour présenter aux élèves les enjeux et les missions de cet engagement démocratique et citoyen.

Conscients de leur responsabilité et de l'opportunité qui leur est offerte, les 101 enfants, invités à participer à cette élection, ont joué le jeu de la démocratie. **« Un taux de participation un peu en baisse par rapport aux années précédentes »**, note l'adjointe à l'enfance.

Qu'à cela ne tienne. Après un décompte minutieux des voix, la conseillère déléguée au CME a pu, officiellement, annoncer le nom des huit nouveaux jeunes élus.

**Pour l'école publique.** Maritza Echeverria ; Absa Sene ; Jules Archambaud-Grosseau et Antoine Gandin.

**Pour l'école privée.** Justine Besseau ; Maëlle Vieira ; Mathis Couton et Sacha Brugière.

## En 2022, des projets au cœur des préoccupations écologiques et solidaires

Le Covid n'arrangeant pas les choses, les actions souhaitées par le CME, en 2022, se dérouleront au mieux. Les projets sont nombreux et les choix seront difficiles. Ainsi, les jeunes élus comptant bien profiter de l'adhésion de Soullans au label « Terre de Jeux » aimeraient par exemple initier un rapprochement sportif entre leurs écoles ou encore entre les associations. Tout comme, ils souhaiteraient mettre en place dans leurs établissements scolaires respectifs la pose de poubelles de récupération des masques chirurgicaux usagés.

Un geste écologique dans la droite ligne de l'opération « Nettoie ton kilomètre » qui, pourrait cette année, devenir selon leur souhait une journée complète de sensibilisation à la protection de l'environnement.

Toujours dans un esprit de lien entre les générations, les élus du CME proposeraient également d'organiser une rencontre avec les seniors soullandais autour de la thématique des jeux de société. Sans oublier, la mise en place d'une journée dédiée aux gestes de premiers secours.

Ces différents projets, ou d'autres encore, sont toujours en cours d'étude. Vous serez bien sûr informés grâce au site internet de la commune, au panneau d'information du centre bourg, ou encore par Facebook.



Remise des dictionnaires (Crédit mairie de Soullans)

## Un dictionnaire pour une nouvelle étape scolaire

Le passage du primaire au collège est toujours un cap à franchir. Pour réussir cette nouvelle étape, les 47 élèves de CM2 des deux écoles de Soullans se sont vu remettre un dictionnaire par M. le Maire. Offert par la municipalité, ce petit cadeau vise « à marquer la fin d'une période de leur vie, à Soullans, et à doter chacun d'entre eux d'un nouvel outil pour aborder la nouveauté que constitue le collège ».

Cette remise a eu lieu le 3 juillet dernier. L'occasion, pour les CM2, de conclure sur ce clin d'œil une année marquée par la crise sanitaire mais également par la réalisation de beaux projets solidaires initiés par les élus du CME.

Comme *Soullans Mag* l'annonçait dans son 2<sup>e</sup> numéro de l'été, l'intérêt général et l'intergénérationnel ont été au cœur des préoccupations des enfants de la commune.



Le nouveau Conseil municipal des enfants (crédit mairie de Soullans)

## Accueil des nouveaux arrivants Soullans : « une petite ville qui grandit doucement »

**Lotissements destinés aux primo-accédants. Restructuration des équipements municipaux, sportifs et culturels. Désenclavement économique et numérique... Autant d'atouts qui font de Soullans, une commune attractive pour de nouveaux habitants.**

### 5 000 habitants à l'horizon 2026.

Grandir bien mais pas trop vite, voilà, résumée, l'ambition de Jean-Michel Rouillé et de ses adjoints. Aujourd'hui, Soullans compte 4 326 habitants. Demain, le plan local d'urbanisme prévoit d'accueillir quelques centaines d'habitants supplémentaires. « Soullans est une ville qui grandit doucement, résume le maire. Et même si l'on devrait atteindre les 5 000 habitants à l'horizon 2026, il n'est pas question de faire exploser la démographie de la commune. »

Mesure et équilibre étant les clés de voûte d'une bonne gestion communale, la municipalité a annoncé, lors de la journée d'accueil des nouveaux arrivants, le 4 septembre dernier, vouloir continuer de « privilégier l'accessibilité de terrains à moindre coût », alors qu'il n'est pas toujours évident de trouver une maison à Soullans comme partout ailleurs en Vendée.

### Désenclavement numérique et baisse de la production de déchets.

S'installer dans une commune, c'est bien. S'y sentir bien et y rester, c'est mieux. « Quand on vient sur un territoire, on vient aussi pour y trouver des infrastructures », a lancé Jean-Michel Rouillé aux néo Soullandais. Ainsi, après les différentes phases d'aménagement du centre-bourg, des abords de la mairie et des équipements culturels, c'est au tour de la plaine des sports de se réorganiser. Sans oublier l'arrivée du haut débit et de la fibre (lire le Soullans Mag de janvier 2021, ndlr).

Parmi les principaux objectifs évoqués en cette journée d'accueil, la volonté municipale est de faire baisser le volume des déchets produits par Soullans et ses habitants.



Crédit mairie de Soullans

“ Soullans est une ville qui grandit doucement, résume le maire. Et même si l'on devrait atteindre les 5 000 habitants à l'horizon 2026, il n'est pas question de faire exploser la démographie de la commune. ”

### « Un nouveau départ. »

Quoi de mieux que d'interroger de nouveaux habitants pour prendre la température du bien-vivre à Soullans ? Arrivés tout droit de Morlaix, Lydie et Richard étaient présents à la réunion d'accueil du 4 septembre dernier. Le couple de quadragénaires a découvert la Vendée grâce à des vacances à Brem-sur-Mer, durant l'été 2020. Comme bon nombre de Français, ces parents de deux jeunes enfants ont aussi expérimenté l'épreuve du confinement. « Nous voulions changer d'air », ont-ils gentiment glissé aux élus soullandais, en guise d'explication à leur déménagement.

« Une envie de prendre un nouveau départ » qui a vu Richard trouver un emploi à Aizenay et la petite famille, originaire du Finistère sud, rapidement jeter son dévolu sur Soullans, « une commune qui présente une belle vitrine et où nos deux enfants ont tout de suite été formidablement accueillis par les enseignants et les autres élèves de leur école. »



Crédit mairie de Soullans

## Le forum des associations devient annuel

C'est l'un des enseignements du dernier forum des associations qui s'est tenu le samedi 4 septembre dernier, en marge de la journée d'accueil des nouveaux arrivants. 80% des structures soullandaises ont exprimé la volonté de se retrouver chaque année, plutôt que tous les deux ans, comme auparavant.

Un message bien reçu par la municipalité qui confirme, par la voix de Jacqueline Cariou-Thouzeau, que « ce moment traduit la volonté de tous les élus de notre commune de soutenir le dynamisme associatif soullandais ».

Rendez-vous incontournable de découverte des diverses activités proposées par chacune de ces structures, le prochain forum prendra une toute nouvelle tournure avec l'adhésion de Soullans au label « Terre de Jeux 2024 ».

En attendant ce grand moment de mobilisation, les associations de la commune sont toujours à la recherche de nouveaux bénévoles et adhérents.

Pour toute demande de renseignements, adressez-vous à l'association de votre choix en la contactant via le répertoire des associations publié à la fin de ce nouveau numéro de Soullans Mag.



Crédit mairie de Soullans



Crédit mairie de Soullans



Un concours de photos récompensé par le Conseil municipal des enfants (crédit mairie de Soullans)

## Concours photos et pot des campeurs Soullans, une ville intergénérationnelle

**Signe d'une reprise de la vie sociale, en cette année 2021 encore marquée par la crise sanitaire, ces deux événements marquent avant tout la richesse et le dynamisme de la vie citoyenne soullandaise.**

### Le « pot des campeurs ».

C'est une tradition. De la même manière que la municipalité accueille les nouveaux arrivants sur la commune, à chaque rentrée, la mairie organise le « pot des campeurs », lors de la saison estivale. Autour d'un verre, et toujours avec modération, les agents municipaux en charge du camping et les vacanciers partagent le verre de l'amitié, dans une joie partagée. Retour en images sur une tradition qui a encore de beaux jours devant elle.

Site : [www.campinglemoulinneuf.com](http://www.campinglemoulinneuf.com)

“ ... l'exposition  
« Soullans en hiver »  
a réuni, jusqu'à la mi-novembre à la bibliothèque municipale, près de 60 clichés regroupés en une expo-photos ... ”

### Le concours photos.

Organisée par les jeunes élus du Conseil Municipal des Enfants, l'exposition « Soullans en hiver » a réuni, jusqu'à la mi-novembre à la bibliothèque municipale, près de 60 clichés regroupés en une expo-photos proposée gratuitement à chaque Soullandais.

Répartis en deux catégories, « enfants » et « adultes de + de 15 ans », les candidats ont proposé des photos représentant, pour la plupart, des images de l'épisode neigeux du 11 février 2021. Cette inspiration créatrice a ensuite donné lieu à un concours, dont les lauréats ont été récompensés, le 12 juin dernier. Comme vous pouvez le voir sur la photo ci-dessus, voici leur visage, quelque peu dissimulés par les désormais masques de rigueur.

Dans la catégorie « enfants », les lauréats sont : Ambre Hervo, Mattys Stassin-Verdelet, Nathan Guibert et Lola Landois.

Dans la catégorie « adultes », les lauréats sont : Stéphanie Meunier, Peggy Noiret, Lucie Chebbi et Cécile Barbereau.

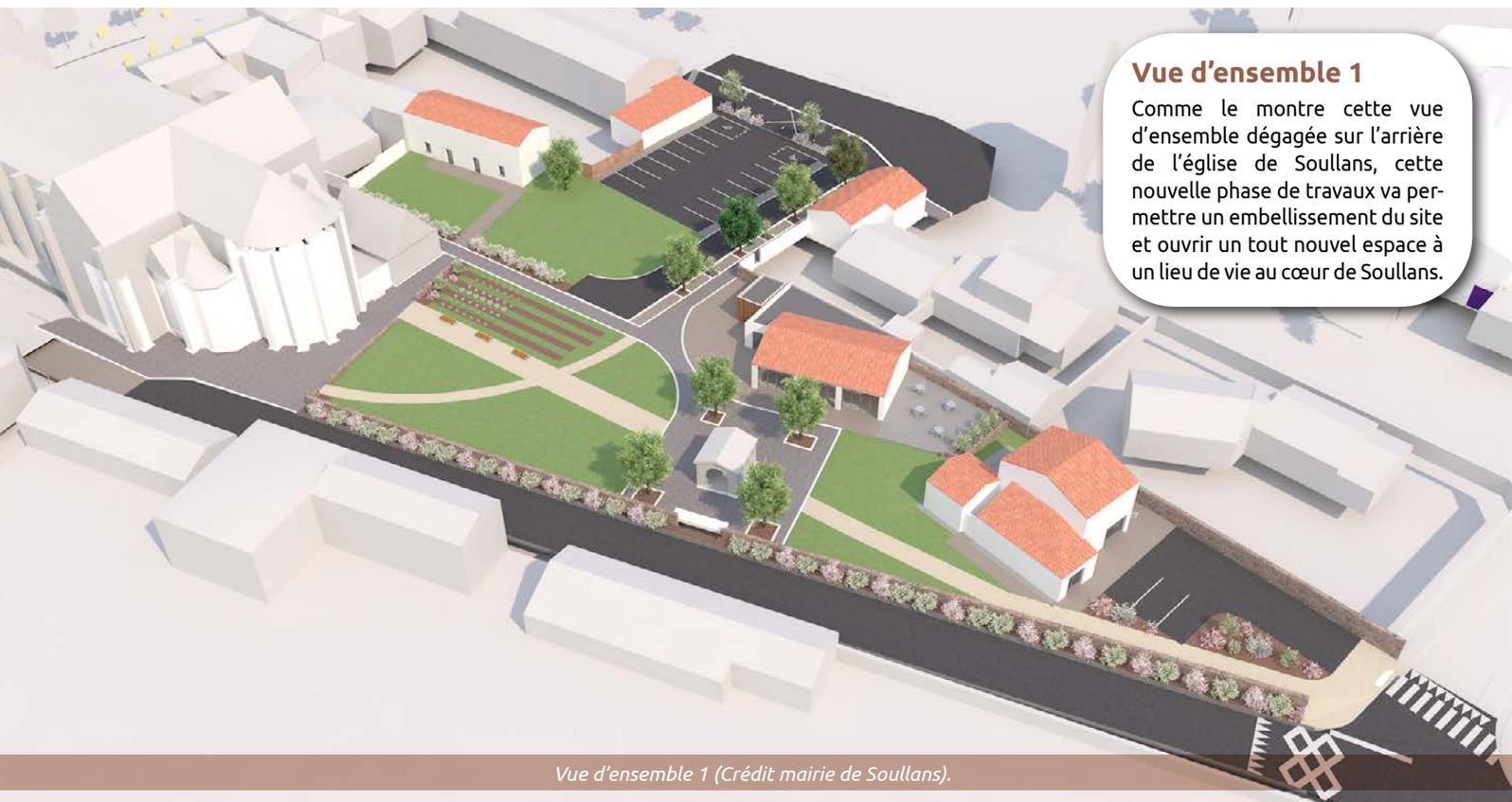


Le pot des campeurs, un moment apprécié de tous. (Crédit mairie de Soullans)

# Aménagement de l'îlot de l'église

## Un nouveau lieu de vie au cœur de Soullans

La mise en valeur du centre-bourg se poursuit avec un aménagement de l'îlot de l'église qui fait la part belle à la sécurisation des modes doux de transports ainsi qu'à une valorisation architecturale du site.



### Vue d'ensemble 1

Comme le montre cette vue d'ensemble dégagée sur l'arrière de l'église de Soullans, cette nouvelle phase de travaux va permettre un embellissement du site et ouvrir un tout nouvel espace à un lieu de vie au cœur de Soullans.

*Vue d'ensemble 1 (Crédit mairie de Soullans).*



### Vue d'ensemble 2

Cet aménagement va également permettre la mise en place d'une nouvelle liaison entre le centre-ville et la plaine des sports, cela sans passer par la place Jean-Yole. Une large place sera faite aux liaisons douces et l'aménagement profitera également aux personnes se rendant à Soullans en voiture, avec la création de seize nouvelles places de parking.

*Vue d'ensemble 2 (Crédit mairie de Soullans).*

Le mur sera abaissé pour une meilleure visibilité offrant une transparence entre la rue Charles Milcendeau et la Place Ledesma. Le chemin piéton se fera en toute sécurité dans l'espace paysager



### Axe routier

Pour davantage de sécurisation, un rétrécissement de la voirie qui longe l'îlot de l'église va être opéré, doublé de la création d'un passage surélevé afin de limiter la vitesse des voitures rue Charles Milcendeau.

Axe routier (Crédit mairie de Soullans).



### Monument aux morts

La dernière étape de cette transformation consistera en la valorisation du monument aux morts de Soullans, notamment via la création d'un jardin d'ornement sur ce nouvel espace vert.

Monument aux morts (Crédit mairie de Soullans).

## Au plus près des préoccupations des Soullandais

# Les initiatives du CCAS

Reconduite de la sensibilisation au code de la route ; mise en place d'une mutuelle santé et d'un dispositif de transports solidaires. Tour d'horizon.

### Code de la route.

C'est une initiative qui a été mise en place, il y a de cela deux ans, par le CCAS de Soullans. Un rafraîchissement des connaissances du code de la route et de ses évolutions proposé aux + de 65 ans. Dispensée par un formateur du lycée professionnel Rosa-Parks, à La Roche-sur-Yon, cette formation permettait d'interroger, « sans jugement aucun », les réflexes des conducteurs et conductrices et de leur soumettre quelques petits tests, destinés à vérifier la qualité de leur vision et de leurs réflexes. Elaborée sur deux jours de théorie et de pratique, cette initiative va être reconduite en 2022. Plus d'informations en mairie au 02 51 68 00 24 ou au contact@soullans.fr. Une participation financière de 5 euros sera demandée.

### Mutuelle santé.

Son principe est simple : toute personne intéressée peut s'adresser en mairie pour obtenir les coordonnées de la compagnie d'assurance. L'objectif de cette mutuelle santé ? Décrocher une baisse du coût garantissant de meilleures prestations globales. Sur les deux compagnies d'assurance sollicitées par la mairie, il y a trois ans, une s'est vue confier ce partenariat.

### Transports solidaires.

« C'est une belle et grande idée qui permettra à chacun et surtout aux plus fragilisés des Soullandais de pouvoir bénéficier d'un transport à tarif préférentiel. » C'est par ces mots que Jean-Marc Relet, adjoint et vice-président du CCAS de Soullans,

présente le dispositif des transports solidaires, initié par la MSA. Pour quelques euros, un conducteur bénévole pourra emmener une personne à ses rendez-vous médicaux ou à la Maison des services de Saint-Jean-de-Monts, par exemple. Pour cela, un système de liaison sera mis en place avec la création d'un poste de référent communal, lui-même encadré par un coordinateur nommé sur la communauté de communes Océan-Marais de Monts. Non concurrentiel avec les services existants de taxi ou de transports à la demande, ce dispositif répondra à « des critères déterminés au préalable » comme le nombre de kilomètres à ne pas dépasser entre la commune et le lieu du service demandé.

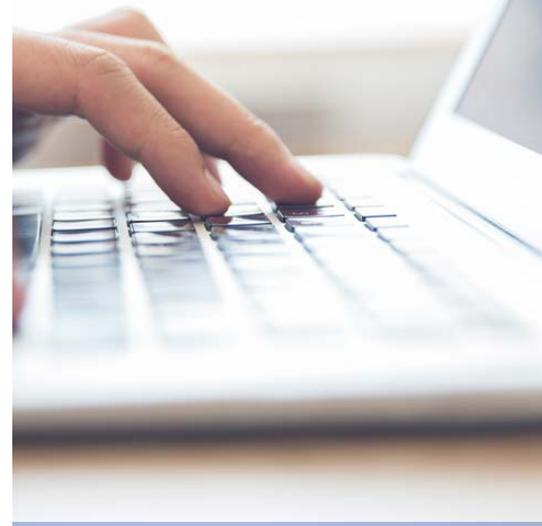
## Déjeuner spectacle de Noël – CCAS.

Le CCAS invite tous les ans, les soullandais de plus de 72 ans et les résidents de l'Ehpad pour un repas convivial. Celui-ci s'est déroulé le mercredi 24 novembre 2021 et a réuni près de 250 convives autour d'un déjeuner spectacle de Noël alliant danses et chansons. Toutes les précautions ont été prises au vu du contexte sanitaire actuel (pass sanitaire, gel hydroalcoolique, distanciation entre convives...)





Réglez vos prestations de services publics sur internet (Crédit mairie de Soullans).



designed by Katemangostar - Freepik.com

## Activités scolaires et accueil de loisirs Paiement en ligne : la solution PayFIP

**En complémentarité du « portail familles », mis en place par la Farandole, chaque utilisateur soullandais pourra désormais régler ses factures de restaurant scolaire, d'accueil de loisirs ou périscolaire par carte bancaire ou prélèvement unique. Un paiement de proximité et en ligne, réalisable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.**

On appelle cela, un dispositif de dématérialisation. Derrière ce concept rendu obligatoire par le code général des collectivités territoriales et adopté à l'unanimité lors du conseil municipal du 29 septembre dernier, se cache un outil concernant le recouvrement de l'ensemble des titres de recettes émis par la commune, dont le montant global est supérieur ou égal à 5 000 €.

En clair, la solution PayFIP permettra dès aujourd'hui aux usagers d'effectuer leurs règlements par carte bancaire ou par prélèvement unique (lire l'encadré). Cela, en se rendant directement sur la page de paiement du portail de la Direction Générale des Finances Publiques\*.

\* <https://www.payfip.gouv.fr/tpa/accueilportail.web>

### Un système rapide, simple et sûr

Gratuit, sécurisé et accessible 24h/24 et 7j/7, l'autre avantage de ce système est qu'il permet à chacun de réaliser ses opérations, à tout moment et quel que soit le lieu. Règlement du restaurant scolaire, de l'accueil de loisirs ou encore du périscolaire, les Soullandais pourront utiliser ce portail, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Dans la continuité du « portail familles » (lire l'encadré), cet outil permettra également à la commune de réduire rapidement la quantité de papier utilisée pour l'établissement des factures. La solution PayFIP garantira ainsi à chacun l'utilisation d'un système rapide, simple et sûr.

## La Farandole est connectée !

Comme annoncé dans le numéro d'été de Soullans Mag, l'accueil de loisirs La Farandole utilise désormais un « portail familles » permettant à chaque parent d'inscrire en temps réel ses enfants aux différentes activités proposées.

Disponible sur ordinateur, tablette et smartphone, ce portail permet dès aujourd'hui aux familles d'inscrire ou de désinscrire en temps réel leurs enfants au restaurant scolaire ou encore de connaître les créneaux libres à la Farandole.

Un gain de temps et d'efficacité qui, à l'image de la solution PayFIP, permet également à chacun de pouvoir télécharger ses factures mais aussi de recevoir un mail indiquant tout imprévu lié à l'organisation de la restauration scolaire ou de l'accueil de loisirs.

Portail familles :

<https://soullans.portail-familles.app>

## PayFIP, le paiement de proximité

Grâce à cet outil, la Direction Générale des Finances Publiques étend ainsi son offre actuelle de paiement par carte bancaire Tipi (titre payable par internet), déjà adoptée par de nombreuses structures publiques (hôpitaux ; établissements scolaires), en y ajoutant le prélèvement bancaire.

Accessible gratuitement 24h/24 et 7j/7, ce service présente de nombreux avantages :

- Offrir une solution de paiement au choix de l'utilisateur et adaptable aux besoins des administrations.
- Étendre ce service de paiement dématérialisé aux usagers qui ne disposent pas de carte bancaire ou qui sont limités par le plafond de paiement de leur carte bancaire.
- Proposer un paiement par prélèvement

sans frais à la fois pour les usagers comme pour les organismes publics.

Enfin, la solution PayFIP permettra à chaque usager la simplification de ce paiement en ligne en évitant, notamment, que ce dernier ne saisisse systématiquement son numéro de compte bancaire, grâce à la conservation des coordonnées bancaires renseignées la première fois.



Photo d'Arnaud Jaegers sur Unsplash

## Elections présidentielle et législative

# Tout savoir sur les modes de scrutin

**2022 est une double année d'élections. Deux scrutins majeurs vont avoir lieu cette année : la Présidentielle et les législatives. Tour d'horizon.**

### La Présidentielle.

L'élection présidentielle est organisée selon un scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Elle aura lieu **les 10 et 24 avril 2022**.

Pour voter, il faut remplir les conditions suivantes :

- Être inscrit sur les listes électorales **au plus tard le 6<sup>e</sup> vendredi précédant la veille de l'élection.**
- Être âgé d'au moins 18 ans au plus tard la veille du premier tour de scrutin.
- Être de nationalité française.
- Jouir de ses droits civils et politiques. Sauf exception, les personnes détenues ne sont pas privées de leur droit de vote.

Pour les situations suivantes :

- Personne atteignant 18 ans

- Déménagement
- Acquisition de la nationalité française
- Droit de vote recouvré...

**... Il est possible de s'inscrire jusqu'au 10<sup>e</sup> jour précédant le premier tour de l'élection.**

Si un électeur est dans l'impossibilité de se rendre dans son bureau de vote (vacances, obligations professionnelles, état de santé...), **il peut voter par procuration en désignant une personne qui votera à sa place, selon ses consignes.** Lors de cette démarche, l'électeur n'a pas à fournir de justificatif sur le motif de son absence.

A noter que la loi du 29 mars 2021 permet que les procurations soient « déterritorialisées » : **un mandant peut confier sa procuration à un mandataire même si celui-ci n'est pas inscrit dans la même commune.** Depuis le 6 avril 2021, il est

également possible de remplir sa demande de procuration en ligne sur le site [maprocuration.gouv.fr](http://maprocuration.gouv.fr) et la faire valider dans un commissariat de police, en gendarmerie ou au tribunal muni d'une pièce d'identité. Enfin, le mandataire qui vote en France ne peut détenir plus de deux procurations et une seule d'entre elle peut être établie en France.

### Les législatives.

Les élections législatives servent à élire les députés. Ces derniers, au nombre de 577, sont élus au suffrage universel direct par les électeurs inscrits sur les listes électorales. Le mode de scrutin est un scrutin majoritaire à deux tours. Les prochaines élections législatives auront lieu **les 12 et 19 juin 2022.**

Pour voter, il faut remplir les mêmes conditions que pour l'élection présidentielle.

# Culture, sports et citoyenneté

## La Région s'engage auprès des jeunes soullandais

**Mis en place à la rentrée 2021, le pass Culture et le Pass'sport sont toujours accessibles à Soullans. Complémentaires au e.pass culture sport de la Région, leurs avantages peuvent se cumuler. Explications.**



### Le pass Culture et le Pass'sport

#### ■ C'est quoi ?

Il s'agit d'un **moyen de paiement innovant**. Les transactions se font directement sur smartphone depuis l'application e.pass jeunes, en **scannant simplement le QR code du partenaire** et en lui attribuant le montant souhaité.

Avec le pass Culture, il faut réserver en ligne sa commande et venir ensuite la retirer sur présentation de son bon d'échange.

*Attention, pour le Pass'sport, il faut également présenter un courrier pour pouvoir bénéficier de l'offre.*

#### ■ C'est pour qui ?

Le pass Culture n'est accessible que pour **les jeunes de 18 ans**, sans conditions de ressources.

Le Pass'sport, lui, concerne **les jeunes, entre 6 et 17 ans**, sous conditions de ressources.

#### ■ L'offre ?

**Le Pass Culture offre 300 €** d'avantages contre 50 € pour le Pass'sport.

*Attention, le pass Culture n'est accessible qu'une fois, l'année de ses 18 ans, et le Pass'sport n'est a priori proposé que cette année.*

### L'e.pass culture sport

#### ■ C'est quoi ?

Cinéma, spectacle, festival, événement sportif ou chantier de jeunes bénévoles... **L'e.pass culture sport facilite les sorties et l'engagement citoyen.**

#### ■ C'est pour qui ?

Pour tous **les jeunes, âgés de 15 à 19 ans et habitant en Pays de la Loire**, sans limite d'âge pour les jeunes scolarisés en lycées, CFA, MFR, IME ou établissement.

#### ■ L'offre ?

Pour 8 euros par an, l'e.pass culture sport offre **huit e.coupons\***, soit **200 € d'avantages valables auprès de partenaires situés en Pays de la Loire** : cinéma, spectacle, festival, livre, pratique artistique ou sportive, événement sportif, patrimoine, engagement citoyen ou chantier bénévole, **ainsi qu'une entrée gratuite pour un festival.**

#### \*E.coupon « pratique artistique ou sportive »

32 € sur la cotisation ou la licence pour une ou plusieurs activités (danse, théâtre, musique, arts plastiques, sport...).

#### \*E.coupon « événements sportifs »

24 € pour assister à un événement sportif de niveau national ou international.

*Attention : l'e.pass culture sport peut être demandé chaque année pendant toute la durée de sa scolarité.*



### Plus d'info

sur le site <https://www.epassjeunes-paysdelaloire.fr/culture-sport/> ou au 0800 205 205 (numéro vert, appel gratuit), entre 8h à 20h.

# Spectacle, musique, expositions...

## Saison culturelle



### ACTIVITES A LA BIBLIOTHEQUE



#### Histoires et compagnie

- Samedi 08 janvier à 10 h 30 : « Au creux de l'hiver ». Entrée libre à partir de 4 ans
- Samedi 12 mars à 10 h 30 : « Le méli mélo des contes ». Entrée libre à partir de 4 ans
- Samedi 07 mai à 10 h : « A l'abordage moussaillon ! ». Entrée libre à partir de 4 ans



#### Littérature

- Mardi 11 janvier à 18 h : Soirée Prix des lecteurs. Moments d'échanges autour de la sélection des livres du Prix des Lecteurs.
- Vendredi 21 janvier :
  - A 18 h : Nuit de la Lecture. Dictée ludique. Venez tester vos connaissances en orthographe et en grammaire. Ado&Adulte – Entrée libre – sur réservation.
  - A 20 h 30 : Conférence d'Yves Simard sur la création de l'Académie Française. Il vous dévoilera tous les secrets de cette institution. Adulte – Entrée libre – sur réservation.
- Samedi 30 avril : à 10 h 30 : Performance poétique avec les Tréteaux soullandais. Tout public – Entrée libre

- Vendredi 20 mai à 18 h : Rencontre dédiée eMMA Messana autour du recueil de poèmes « Transpositions hasardeuses ». Adulte - Entrée libre



#### Faites vos jeux

- Samedi 29 janvier de 15 h à 17 h : Jeux de société. Tout public – Entrée libre
- Samedi 26 mars de 15 h à 17 h : Atelier cinéma en action. Tout public – Entrée libre
- Samedi 30 avril de 15 h à 17 h : Les jeux de mots. Tout public – Entrée libre
- Samedi 28 mai de 15 h à 17 h : Les jeux de mots. Tout public – Entrée libre

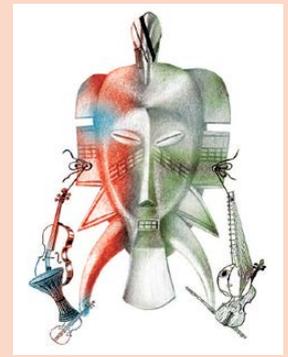
#### Spectacle

- Samedi 19 février à 17 h : « Le réveil de maman » de Jérôme Aubineau. Un spectacle sur le thème du temps. Pour les 3-6 ans. Entrée libre sur Inscription.



#### Kamishibai

- Samedi 26 février à 10 h 30 « Monsieur Hibou veut dormir ». Entrée libre à partir de 4 ans.
- Samedi 2 avril à 10 h 30 « Le lapin de printemps ». Entrée libre à partir de 3 ans.
- Samedi 11 juin à 10 h 30 : « Le Petit poisson à pois ». Entrée libre à partir de 4 ans



### MUSIQUE DU MONDE

## REVE DE PAIX

#### Ensemble Caravane

Les artistes et enseignants du conservatoire à rayonnement intercommunal Vibrato se réunissent et vous invitent à partager l'univers de Caravane. Une aventure humaine, rêver la paix à travers un voyage musical

Face aux difficultés de la société humaine et aux dérives conflictuelles, nos dirigeants cherchent des solutions. Un brin de lucidité les orientera vers deux catégories sociales à qui ils n'ont jamais pensé demander la moindre contribution, les enfants et les populations du Sud.

Un enfant de 8 ans, coopté par les grands de ce monde nous montre le chemin, un griot africain invité par les puissants de ce monde nous raconte le chemin.... Vers un amour sans frontière

#### SAMEDI 09 AVRIL - 20H30

- Espace Prévoirie – Rue Saint Christophe
- Tout public
- Durée 1 h
- Tarif plein : 5 €
- Tarif réduit : 3 €



#### Cinéma

- Vendredi 25 mars à 20 h : Fête du court métrage. Pour Adulte – Entrée libre sur réservation.

### EXPOSITIONS A LA BIBLIOTHEQUE

- Noël et autres fêtes d'hiver du 1<sup>er</sup> décembre 2021 au 31 janvier 2022. Découvrez les différentes traditions de Noël, l'avant et l'après Noël. Tout public, Entrée libre aux horaires d'ouverture de la bibliothèque.
- Les 100 ans du cinéma : le siècle de lumière du 1<sup>er</sup> mars au 02 avril. Présentation des grandes étapes de l'histoire du cinéma, de sa naissance à nos jours. Tout public – Entrée libre aux horaires d'ouverture de la bibliothèque.
- Vibrato : Ateliers poétiques du 23 avril au 2 juillet : La poésie c'est quoi? De la musique avant toute chose, nous dit Verlaine. Tout public – Entrée libre aux horaires d'ouverture de la bibliothèque.

# Agenda des manifestations 1<sup>er</sup> semestre 2022

## Janvier

L'Amicale des pêcheurs  
Soullandais propose :



**L'OUVERTURE  
DU CARNASSIER  
ET DE LA  
TRUITE**

L'association de pêche a été créée en 2001, le plan d'eau d'un hectare, est accessible en voiture. Tous les ans, 4 alevinages avec différentes espèces sont réalisés. Le plan d'eau est un endroit calme où l'on peut s'y promener. 3 prises maximum par journée.

**Les samedi 29 et dimanche 30**

- Plan d'eau de Soullans, rue de la Douve
- Ouverture du plan d'eau à 7h00
- Début de la pêche à 8h30
- Carte sociétaire obligatoire (achat sur place possible uniquement ce week-end)
- Tarif à l'année :  
Adulte : 30 euros  
Moins de 16 ans : 15 euros
- A partir du mois de juin, possibilité d'achat de carte à la journée 5 euros.

**Renseignements :**

- 06 18 64 24 33
- pecheursoullandais@gmail.com
- Carte de pêche en vente au POINT BAR.

## Février

Le Tennis Club soullandais  
propose :

**TOURNOI D'HIVER**

Tournoi de tennis catégories jeunes  
adultes hommes et femmes

**Du samedi 05 au samedi 12**

- Salles de sports 1 et 2 – Place Ledesma  
et Rue de l'Égalité
- Adulte : 19 euros
- – de 16 ans : 16 euros

**Renseignements :**

- 06 24 38 78 01
- tennisclubsoullandais@gmail.com
- chadel.tomeli@free.fr

L'Amicale des pêcheurs  
Soullandais propose :

**UNE JOURNÉE SOCIÉTAIRE**

**Les samedi 19 et dimanche 20**

Pêche autorisée 30 min avant le lever du soleil et 30 min après le coucher de celui-ci (heures légales) 3 prises maximum par journée.

- Plan d'eau de Soullans, rue de la Douve
- Carte sociétaire obligatoire

**Renseignements :**

- 06 18 64 24 33
- pecheursoullandais@gmail.com

La société de chasse La Biche  
Soullandaise propose :

CONCOURS DE BELOTE



**UN CONCOURS  
DE BELOTE**

**Le samedi 26 à 14 h**

- Foyer Rural, Place Ledesma
- Adulte : 10 euros
- Inscription à partir de 14h
- 06 25 33 08 95

Soullans Animation Tourisme  
présente :



**VOYAGE  
AUTOUR DU  
MONDE EN  
CHANSONS**

La troupe « Passion Scène », avec ses chanteurs et danseurs de salon, vous invite à un voyage musical à travers différents pays : France, Italie, Espagne, Etats-Unis, Brésil, Canada...

Décor et costumes spécifiques pour chaque pays. Un spectacle dépayçant !

**Le samedi 26 à 20 h 30**

- Espace Prévoirie – Rue Saint Christophe
- Adulte : 10 euros

**Renseignements :**

- 06 68 84 32 12
- sat.soullans@orange.fr

## Mars

Les Hirondelles Soullandaises  
Foot organise :

**LE GALA FOOT**

Le club les Hirondelles Soullandaises Foot organise son gala, avec soirée dansante animée par l'orchestre Galaxie.

**Le samedi 5 à 19h30**

- Espace Prévoirie – Rue Saint Christophe
- Renseignements :**
- 06 14 53 01 91
- patricia.antheaume@wanadoo.fr

Le club de l'amitié soullandaise  
propose :

**UN DEJEUNER SPECTACLE**

La Compagnie Tous en Scène vous présente son nouveau spectacle « Vive les vacances ! ». Il s'agit d'un spectacle musical comique joué et chanté par 7 artistes professionnels. Une heure quarante de rire, de bonne humeur et de chansons françaises. Depuis plus de 10 ans, Citrus Organisation vient assurer cette journée de fête et détente.

**Les samedis 8 et dimanche 9**

- Espace Prévoirie, Rue Saint Christophe
- De 12h à 18h
- Tarif : 52,50 euros

**Renseignements :**

- 09 77 96 41 83
- citrusorganisation47@gmail.com

## INFOS PRATIQUES

L'amicale de l'école publique  
**CARNAVAL**

Petits et grands ont rendez-vous autour du char pour défiler dans les rues et fêter le Carnaval !!!

Un goûter sera offert aux enfants avant de faire la fête au Foyer Rural  
Petite restauration sur place

**Le Samedi 12  
à partir de 15 h**

- Foyer Rural – Place Ledesma
- Gratuit

Le club philatélique soullandais  
propose :

**VIDE-COLLECTIONS**

Ouvert à tous les philatélistes collectionneurs. Dispersion de timbres ou de collections de timbres.

**Le dimanche 13  
de 9h à 18h**

- Foyer Rural – Place Ledesma
- Gratuit

**Renseignements :**

- 06 08 28 85 21
- b.quehen@orange.fr

L'Amicale des pêcheurs  
soullandais propose :



**UNE JOURNÉE  
PÊCHE À  
LA TRUITE  
« OUVERTE  
TOUT PUBLIC »**

1 canne autorisée – Amorce et leurre interdits  
10 prises maximum par journée.

**Le dimanche 27**

- Plan d'eau de Soullans, rue de la Douve
- Ouverture du plan d'eau à 6h30
- Début de la pêche à 8h
- Tarif : 10 euros

**Renseignements :**

- 06 18 64 24 33
- pecheursoullandais@gmail.com

## Avril

L'Amicale des pêcheurs  
Soullandais propose :

**UNE JOURNÉE SOCIÉTAIRE**

**Les samedi 16,  
dimanche 17  
et lundi 18**

Pêche autorisée 30 min avant le lever du soleil et 30 min après le coucher de celui-ci (heures légales). 3 prises maximum par journée.

- Plan d'eau de Soullans, rue de la Douve
- Carte sociétaire obligatoire

**Renseignements :**

- 06 18 64 24 33
- pecheursoullandais@gmail.com

## INFOS PRATIQUES

**Le club philatélique soullandais propose :**



**UNE BOURSE DES COLLECTIONNEURS**

Ouvert à tous collectionneurs particuliers et professionnels.

**Le dimanche 24 de 9h à 18h**

- Foyer Rural – Place Ledesma
- Gratuit

**Renseignements :**

- 06 08 28 85 21
- b.quehen@orange.fr

## Mai

**Aux Mains Créatives du Marais présente :**



**LES PRINTANIERES A SOULLANS (6<sup>E</sup> EDITION)**

À l'approche de la fête des mères, l'association « Aux Mains Créatives du Marais » propose une exposition artisanale : Bijoux en polymère, porcelaines décorées, lampes et porte bijoux en bois, couture etc... Des ateliers créatifs pour enfants sont prévus à l'occasion de cet événement. Une collation est offerte. Nombreux lots pour la tombola et tirage le dimanche à 16h.

**Le samedi 7 de 10h à 18h**

**Le dimanche 8 de 9h à 17h**

- Foyer Rural, Place Ledesma
- Entrée gratuite

**Renseignements :**

- 06 60 90 70 30
- mcdurand@porcelaine-en-vendee.fr

**L'O.G.E.C. propose :**



**UN VIDE GRENIER**

**Vide grenier**

Vide grenier réservé aux particuliers. Exposant sur réservation, emplacement 2 m x 3 m.

**Le dimanche 8 de 9h à 18h**

- Rue de l'Égalité
- Bar et restauration sur place.
- Tarif : 9 euros l'emplacement
- Entrée gratuite pour les visiteurs.

**Renseignements :**

- vg.ogecsoullans@yahoo.fr

**VOCALISE Organise :**

**CONCERT « RETROUVAILLE »**

Après plus d'une année d'absence, le groupe vocal VOCALISE vous propose son nouveau répertoire. Sous la direction d'Anne-Sophie Blanchet, nous serons

heureux de vous revoir et de vous présenter nos nouvelles couleurs vocales. Notre devise : Ensemble le plaisir de chanter.

**Le samedi 21 mai à 20h30**

**Le dimanche 22 à 15h**

- Espace Prévoirie – Rue Saint Christophe
- Adulte : 8 €
- Etudiant : 5 €
- - 18 ans gratuit

**Renseignements :**

- 06 37 92 84 31
- 06 43 74 74 73
- vocalise85@gmail.com

**Les Hirondelles Soullandaises Basket club organise :**

**TOURNOI BASKET JEUNES 2022**

**Le jeudi 26 de 8h30 à 18h30**

- Foyer Rural et salle de sports 1 – Place Ledesma
- Salle de sports 2 – Rue de l'Égalité

**Renseignements :**

- 06 18 68 20 37

## Juin

**Les Hirondelles Soullandaises Foot organise :**

**TOURNOI JEUNES**

Le club les Hirondelles Soullandaises Foot organise son 13<sup>e</sup> Tournoi Jeunes U11 / U13

**Le samedi 4 à 8h30**

- Stade municipal de Soullans – Chemin du stade
- Gratuit

**Renseignements :**

- 06 14 53 01 91
- patricia.antheaume@wanadoo.fr

**DANSES 2000 Présente : MY HOME - Un gala de danse**

**Le vendredi 10 à 20h30**

**Le samedi 11 à 20h30**

- Espace Prévoirie – Rue Saint Christophe
- Adulte : 7 euros
- Enfant – 12 ans : 4 euros

**Renseignements :**

- associationdances2000@gmail.com

**La société de chasse « La Biche Soullandaise » propose :**



**UN VIDE GRENIER**

**Vide grenier**

Réservé exclusivement aux particuliers

**Le dimanche 12 à partir de 9h**

- terrain entre le camping municipal et l'Espace Prévoirie – Rue Saint Christophe
- Ouverture 9h, pour les visiteurs
- Tarif : 10 euros les 3ml pour les exposants
- Gratuit pour les visiteurs

**Renseignements :**

- 06 25 33 08 95
- videgrenierlabiche@gmail.com

## Juillet

**L'amicale de l'école publique**

**LA FÊTE DE L'ÉCOLE**

L'école publique donne rendez-vous à tous ses amis pour clôturer cette année scolaire joyeusement. Au programme : spectacle des élèves, jeux variés et stands divers : chamboule-tout, maquillage, pêche à la grenouille, structure gonflable, tombola 100% gagnante et bien d'autres encore ! Restauration, buvette tout l'après-midi

**Le samedi 02 à partir de 15 h**

- Sur le terrain près de l'Espace Prévoirie – Rue Saint Christophe

**Renseignements :**

- aepsoullans@gmail.com

**L'O.G.E.C. présente :**



**LA KERMESSE DE L'ÉCOLE PRIVÉE**

Kermesse de fin d'année scolaire avec spectacle des enfants à partir de 15h. Différents jeux pour petits et grands. Bar et confiserie. Repas champêtre avec animations à partir de 18h30 (sandwich américain à emporter)

**Le dimanche 03**

- Sur le terrain près de l'Espace Prévoirie – Rue Saint Christophe
- Spectacle et jeux de 15h à 18h30
- Repas et animations à partir de 18h30

**Renseignements :**

- 02 51 93 14 13
- ogeg@soullans-lesroseaux.fr
- direction@soullans-lesroseaux.fr

**Le club philatélique soullandais :**



**UN VIDE GRENIER**

Ouvert uniquement aux particuliers. Interdit aux professionnels. Les ventes d'aliments, d'armes, d'animaux, de revues et d'objets pornographiques sont interdites.

**Le dimanche 17 de 9h à 18h**

- Place du Cimetière
- Tarif : 8 euros les 3 ml
- Gratuit pour les visiteurs

**Renseignements :**

- 06 08 28 85 21
- b.quehen@orange.fr

## DIVERS

**Le Secours Catholique :**

**BRADERIE**

Une équipe de bénévoles assure des permanences et des braderies plusieurs fois dans l'année. Tous les mercredis de 10 h à 12 h, les bénévoles sont à l'écoute et accueillent les personnes en difficulté ;

**Tous les mercredis matin de 10h à 12h**

- Secours Catholique - 10 Place Ledesma
- 02 51 35 20 53

## Services publics

Mairie	contact@soullans.fr	Rue de l'Océan	02 51 68 00 24
Pompiers		Challans	18 ou 02 51 68 06 90
Gendarmerie		Saint-Jean-de-Monts	02 51 58 01 44
Bureau de poste		2 rue Charles Milcendeau	3631
Bibliothèque municipale		Place Jean Yole	02 28 17 26 83
Centre des finances publiques		Bd Albert Schweitzer - Challans	02 51 49 54 00
Conciliateur de justice	Sur RDV M. PESSON		07 82 25 42 58

## Culte

Presbytère	M. l'Abbé Jean BONDU soullans@diocese85.org	1 rue Charles Milcendeau	Soullans : 02 51 68 05 41 Challans : 02 51 68 23 74
------------	--	--------------------------	--

## Ecoles

Ecole publique - Maternelle	Mme PÉRAULT-ROUSSEAU	Rue du Saule Creux	02 51 68 37 02
Ecole publique - Primaire	Mme FAYET	Rue de l'École	02 51 68 01 95
Ecole privée Maternelle et Primaire	Mme DESVERONNIÈRES	19 rue du Marais Breton	02 51 93 14 13

## Santé - Social

A.D.M.R.	Secrétariat	Rue des Anciens Combattants	02 28 10 34 13
Assistants sociales	Sur rendez-vous		02 51 49 68 40
Service de soins Infirmiers à domicile	Mme VOISIN	Saint-Jean-de-Monts	02 51 59 16 96
Ehpad les châtaigniers	M. BONNIN	Rue de l'Égalité	02 51 49 08 30
Chirurgiens dentistes	M. RIVIÈRE	11 rue du Château d'Eau	02 51 68 52 38
	Mme GABARD		02 51 68 52 38
Infirmiers(ères)	Mmes GROLIER, BOURON, COQUILLON et M. BELY	Maison médicale - 10 Place de Gaulle	02 51 68 05 01
Cabinet d'infirmières	Mmes DEVILLERS, AUBRY et GUITTONNEAU	Maison médicale - 10 Place de Gaulle	02 28 10 39 88
	Mme JANSOONE	20 Chemin du Pendency	06 77 31 02 42
Kinésithérapeutes	M. BERRUEL	3 rue de l'Océan	02 51 68 17 40
	M. LARDIÈRE et Mmes ROLLAND et HEMARD	2 place de Ledesma	02 28 10 33 59
Médecins	Dr GOARTA Bogdan et Dr GOARTA Alina	Maison médicale - 10 Place de Gaulle	02 51 68 00 20
	Dr ANTALUCA-OBEYA Simona		02 51 68 74 02
Orthophoniste	Mme GABORIEAU	11 rue du Château d'Eau	02 51 68 89 14
Ostéopathe	Mme CHABEAUD	Maison médicale - 10 Place de Gaulle	09 86 61 97 31 06 66 01 23 24
	M. LARDIÈRE	2 place de Ledesma	02 28 10 33 59
Pédicure - Podologue	Mme BESSONNET	Maison médicale - 10 Place de Gaulle	02 51 93 34 91
Psychologue	Mme BAUD	Maison médicale - 10 Place de Gaulle	06 87 11 00 25
Pharmacie	Mme DAHERON	5 place Jean Yole	02 51 68 01 40

## Bien-être

Réflexologie plantaire	Mme PLANES Bernadette	33 bis chemin de Heurtevent	06 62 45 36 98
Sophrologie	Mme BOUHIER Estelle	92 chemin de la Roche aux Chats	06 16 95 19 31

## Divers

Centre de loisirs	M. BONNEAU Alban	Rue de l'École	02 51 55 11 66
Musée Charles Milcendeau		Le Bois Durand	02 51 35 03 84
Taxi - Ambulance	M. TANCRAÏ Frédéric	7 impasse de Heurtevent	02 51 68 08 61
Taxi Taxi'yo	M. et Mme VACHON Yoann		02 28 17 02 73
Navette Challans	Transport à la demande pour les gares et les marchés de Challans		06 31 27 22 34



## Répertoire des associations Des activités pour tous les goûts

### Associations culturelles

<b>Atelier des petits points Soullandais</b>	Mme DILLET Sylvie	7 rue des Genêts	06 32 13 33 98	lespetitspointssoullandais@gmail.com
<b>Aux Mains créatives du Marais</b>	Mme DURAND Marie-Christine	19 chemin des Landes	06 60 90 70 30	mcdurand@porcelaine-en-vendee.fr http://www.porcelaine-en-vendee.fr
<b>Chant'en danse</b>	Mme GIRARD Liliane	40 rue des Ormes	02 51 93 36 61	Liliane-girard@laposte.net
<b>Club philatélique</b>	M. QUEHEN Bernard	32 rue Charles Milcendeau	02 51 68 87 15 06 08 28 85 21	vigrebo@gmail.com
<b>Comité de jumelage Ledesma-Soullans</b>	Mme BOURY Marie-Anne	Mairie de Soullans rue de l'Océan	06 83 37 04 27	jumelage.soullansledesma@gmail.com
<b>Échange amitié sans frontière</b>	M. BIRAUD Philippe	4 rue de Prévoirie	02 51 93 36 87	easfburkinafaso@free.fr
<b>Fée d'hiver</b>	M. BAUDRY Jean	2 route des Sables	06 62 33 27 06	showaucoeur@aliceadsl.fr www.showaucoeur.fr
<b>La Bibliothèque Soullandaise</b>	Mme DUVAL Françoise	3 rue du Pressoir	02 51 35 19 11	
<b>La Ningle des Poètes</b>	M. LE TOUCHE Philippe	5 chemin du Bois Ménard	02 51 35 68 62	philippe.letouche@orange.fr
<b>LesArts</b>	Mme LEROY Isabelle	73 chemin du Bas Marais	06 33 64 44 65	assolesarts@hotmail.com
<b>Les Jardins familiaux de la Girade</b>	Mme LACALE Martine	7 chemin de Brécard	02 51 49 18 34	lesjardinsdelagirade@hotmail.com
<b>Les Peintres du Marais</b>	M. LECLERC Jean-Pierre	63 rue de Pierre Levée	06 59 46 94 04 02 51 35 38 75	lespeintresdumarais85@gmail.com www.lespeintresdumarais85.fr
<b>Les Tréteaux Soullandais</b>	M. RICHARD Jean-Marc	32 ter rue des Ormes	02 51 49 32 97	lestreteauxsoullandais85@gmail.com
<b>Soullans Animation Tourisme</b>	M. CROCHET Bernard	94 route de Challans	06 68 84 32 12	sat.soullans@orange.fr www.soullansanimationtourisme.fr
<b>Soullans cadrement</b>	Mme GAREL-PEIGNÉ Yvette	18 rue de Nantes	02 51 68 59 44 06 23 52 36 73	yvette.garel@sfr.fr
<b>Soullans pour le plaisir</b>	M. SAINTOT Gilles	174 route de Saint Gilles	06 20 83 25 52	soullanspourleplaisir@orange.fr
<b>Vocalise</b>	Mme LE TOUCHE Chantal	5 chemin du Bois Ménard	02 51 35 68 62	vocalise85@gmail.com www.vocalise85.com
<b>Zam-Trad</b>	M. MOINARD Luc	2 rue de la Rive	06 79 27 33 74	zamtrad@laposte.net

**Social - Solidarité - 3<sup>e</sup> Age**

<b>A.D.M.R. Soullans - Le Perrier</b>	Mme MERCERON Marie-Laure	25 rue des Aulnes	02 28 10 34 13	saad.soullans.leperrier@admr85.org www.admr85.org
<b>Alcool Assistance</b>	La Croix d'Or Challans		02 51 35 11 27 06 45 10 83 69	jojo.louerat@orange.fr www.alcoolassistance.net
<b>Amicale des donateurs de sang</b>	M. BAUD Bernard		02 51 68 35 89	dondusang.saintjeandemonts@sfr.fr www.dondusang.net www.facebook.com/EFSpaysdelaloire
<b>Les p'tites grenouilles</b>	Mme BULTEAU Sylvie	5 impasse de Heurtevent		lesptitesgrenouilles85300@gmail.com
<b>Club de l'amitié Soullandaise</b>	M. COSSAIS Christian	13 rue des Ormes	02 28 10 97 61	clubamitiesoullandaise@hotmail.com
<b>Secours catholique</b>	Mme MIGNE Aliette	94 route de la Gare	02 51 35 20 53	

**Associations scolaires et extrascolaires**

<b>Amicale de l'école publique</b>	Mme ROCHER Anaïs	14 rue de l'École		aepsoullans@gmail.com Facebook : Amicale de l'Ecole Publique Soullans
<b>A.P.E.L.</b>	Mme LE ROLLAND Faustine	11 rue du Chai	06 17 99 65 90	appelroseaux@yahoo.com
<b>O.G.E.C.</b>	M. AUMON Arnaud	19 Rue du Marais Breton	02 51 93 14 13	arno.aumon@gmail.com Soullans-lesroseaux.fr

**Associations sportives**

<b>Amicale des boulistes</b>	M. CHEVRIER André	7 chemin des Guignardières	02 51 93 07 16	andrechevrier08@gmail.com
<b>Basket - Hirondelles Soullandaises</b>	Mme ROUXEL Myriam	2 route du Soullandeu	02 51 39 70 63	hirondellesbasket@hotmail.fr club.quomodo.com/soullansbasketclub
<b>Danse à deux</b>	M. QUILLIEN Michel	26 chemin du Moulin Neuf	02 51 49 31 39 06 04 04 08 11	danseadeux.soullans@gmail.com
<b>Danses 2000</b>	Mme PENISSON Géraldine	26 rue de la Pierre Bleue Le Fenouiller	06 21 39 26 97	associationdanses2000@gmail.com
<b>Football - Hirondelles Soullandaises</b>	M. BLANDINEAU Stéphane	18A rue des Ormes	06 42 17 62 67	stephane-blandineau@bbox.fr hirondelles-soullandaise-foot.footeo.com
<b>Gymnastique Soullandaise</b>	Mme PAGEAU Dominique	291 route du Soullandeu	06 15 58 36 74	gym.soullans@orange.fr
<b>Pétanque Soullandaise</b>	M. SAINT-MAXENT Roland	24 chemin de la Braconne	02 51 58 89 69 06 82 33 06 37	petanque.soullandaise85@orange.fr saint-maxent.roland@orange.fr http://petanquesoullandaise.fr
<b>Tennis Club Soullandais</b>	M. ROBERT Charlie	22 rue du Château d'eau	06 24 38 78 01	chadel.tomeli@free.fr tennisclubsoullans@gmail.com

**Divers**

<b>A.C.P.G. - C.A.T.M.</b>	M. CHEVRIER Nicolas	70 route du Perrier	09 50 65 79 83 06 85 57 92 90	chevrier.nicolasetvalerie@neuf.fr
<b>Amicale de pêche Soullandaise</b>	M. GUYON Bernard	69 route des Sables	06 18 64 24 33	pecheursoullandais@gmail.com
<b>Société chasse «La maraîchine»</b>	M. NAULLEAU Fabrice	39 Route de Soullans LE PERRIER	07 40 44 08 61	fabrice.naulleau@gmail.com
<b>Société chasse «La biche Soullandaise»</b>	M. MARCOURT Pascal	1 impasse des Vignerons	06 25 33 08 95	pascal.marcourt@wanadoo.fr
<b>Société chasse « L'amicale paysanne »</b>	M. PONTOIZEAU Denis	28 rue des Tilleuls	06 03 68 94 61	
<b>Syndicat des Marais</b>	M. GUYON Jean-Claude	172 route de Challans	06 07 81 85 78	jcguyon85@gmail.com



*crédit mairie de Soullans - «photo réalisée dans le cadre du concours photo*

